



Département de **LOIR ET CHER**

Arrondissement **ROMORANTIN**

Commune de **LA FERTE BEAUHARNAIS**

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 à
18H30

Présents : Jean-Pierre GUEMON, Laurence LASSUS, Coraline ROUBALLAY, Yves SAVALE, Jean-Yves BONIN, Stéphanie DAVID, Hélène MOY, Sylvain MASSON, Vincent LHUILLIER, Alain PONCEAU et Patrice ALZY.

Absents excusés : Jack KINOSKY et Lucie PLAUT-AUBRY

Pouvoirs : Pierre-Edouard BERG à Coraline ROUBALLAY
Jean-Bernard MEAN à Jean-Pierre GUEMON

Monsieur Vincent LHUILLIER est élu secrétaire.

Le Conseil approuve et signe le registre des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2020.

Monsieur Vincent LHUILLIER est élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Approbation des rapports Eau et Assainissement 2019

Le Conseil Municipal a approuvé les deux rapports de l'année 2019.

Rapport de l'eau 2019, les principaux postes sont les suivants :

- Nombre d'abonnés : 347
- Volume facturé : 25 773 m³
- Tarif abonnement : 115€
- Tarif au m³ : 1,81€ TTTC

Rapport d'assainissement 2019, les principales portes sont les suivants :

- Nombre d'abonnés : 298
- Volume facturé 22 770 m³
- Tarif abonnement : 71€
- Tarif au m³ : 1,46€ TTC

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Admission en non-valeur (factures eau et titres recettes)

Le Conseil a décidé d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget de l'eau pour un montant de 782,91€ et sur le budget de la commune pour d'un montant de 428,19€.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Remplacement du photocopieur

Le Conseil a approuvé la proposition de location d'un photocopieur pour un coût de 297€ HT par trimestre, avec une maintenance de 0,0059€ HT la copie mono et 0,059€ HT la copie quadri. Il a approuvé également la reprise de l'ancien photocopieur pour un montant de 500 €.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Rachat de matériel de la boulangerie par la commune

Après avoir analysé et débattu sur la situation de la boulangerie, le Conseil a insisté sur la nécessité de préserver ce commerce de proximité indispensable pour la population en milieu rural.

De ce fait, il a approuvé la proposition du Maire, visant à effectuer le rachat du matériel de la boulangerie par la commune.

Il a demandé au Maire de formuler une offre de reprise à hauteur de 8 000€, voir 10 000€ si la première offre n'était pas suffisante. Il a également évoqué la mise en location gérance de fonds de ce commerce.

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

Route touristique La Ferté-Beauharnais à Marcilly-en-Gault

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil que la Communauté de Communes avait porté, en maîtrise d'ouvrage déléguée, les travaux de réfection de la voirie de la route touristique La Ferté-Beauharnais à Marcilly-en-Gault.

Lors du dernier conseil communautaire le plan de financement définitif a été validé.

Ainsi, le Conseil a pris acte du coût restant à la commune pour les travaux de réfection de la route touristique La Ferté-Beauharnais à Marcilly en Gault.

Le montant de 25 102,42€ restant à la charge de la commune se décompose ainsi :

- 12 557,21 € seront à régler en 2021 à la communauté de commune sous forme de facture,
- 12 557,21 € seront déduits du fonds de concours alloué par la communauté de communes.

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

Modification des statuts de la Communauté de Commune

Le Conseil a approuvé la proposition du transfert de la compétence - Enfance Jeunesse - du Centre Intercommunal d'Actions Sociales à la Communauté de Communes.

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses et informations

Le Conseil Municipal a abordé ou pris connaissances des questions et informations suivantes, à savoir :

- Des commissaires désignés par la DGFIP et chargés de siéger à la commission communale des impôts.
- De l'arrivée d'un nouveau médecin, le Docteur PEREZ, qui vient de s'installer au pôle santé de Neung-sur-Beuvron, et qui recevra ses patients, les mardis et jeudis.
- De la subvention accordée par la Communauté de Communes de 12 500€ pour la création des trottoirs, ainsi que la subvention de 17 000€ accordée par le Conseil Départemental au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.
- De l'avis défavorable émit par l'architecte des bâtiments de France concernant la déclaration préalable d'urbanisme qui a été déposée pour l'implantation de la statue à proximité de la mairie. Suite au rendez-vous qui s'est tenu sur place avec Madame l'architecte des bâtiments de France et Monsieur le Maire, il a été évoqué un éventuel accord pour cet emplacement, sous condition que le socle de la statue soit réduit, et qu'un projet d'aménagement paysager soit annexé à la déclaration préalable d'urbanisme.
- D'une subvention de 6 500€ accordée par le Conseil Départemental pour le transfert de la statue.
- Monsieur le Maire est interrogé sur le rôle de la Présidente de l'Association « Autour des Beauharnais » concernant le dossier de rapatriement de la statue. En réponse à cette question, le Maire tient à préciser que ce dossier est du ressort et de la compétence de la Commune.
Il fait part également de l'obstination de l'association « Autour des Beauharnais » à demander des panneaux indiquant que la commune est classée « ville impériale », alors que la mairie de Rueil-Malmaison a déjà apporté les précisions suivantes, à savoir qu'il existe deux statuts de classement : « ville impériale » et « ville partenaires ».
Il souligne que la commune de La Ferté-Beauharnais a obtenu un statut de « ville partenaire » et ne peut donc pas bénéficier de la signalétique « ville impériale ».
- Des remerciements sont adressés à l'ensemble des personnes qui ont œuvré au nettoyage de la boulangerie et à la vente de pain lors de la fermeture de l'épicerie.
- Des informations sont données au Conseil sur le nouveau contrat de Pays Grande Sologne et les nouvelles conceptions et actions, notamment la mise en place du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial), l'instruction du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) et l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- Un Compte rendu est donné concernant un séminaire qui s'est tenu dernièrement à la communauté de communes avec plusieurs élus et composés de plusieurs ateliers de travail sur différents thèmes afin que chacun puisse proposer des projets de développement du territoire.
- Information est donnée au Conseil que suite au déboisement du lotissement, les terrains sont remplis de souches, et que cela représente un coût supplémentaire pour l'acheteur de les faire retirer.

- un Compte rendu est donné concernant les rendez-vous avec des entreprises forestières pour l'exploitation du bois au lotissement. Le Conseil est informé qu'un don sera fait à la commune en fonction du tonnage du bois que le forestier aura exploité.
- Une proposition est faite concernant la reprise de la gestion de la pêche à la l'étang et de la chasse aux communaux par la commune.
- Questions sont posées concernant :
 - Le busage du fossé rue des Epinettes qui a été réalisé pour le passage des piétons, et le stationnement des poids-lourds ?
 - Quand l'entreprise va-t-elle effectuer le nettoyage des fossés ?
 - Pourquoi le chemin de Pied Blin n'est pas entretenu, et pourquoi ce chemin a t'il été barré alors qu'il est communal ?
 - Pourquoi une caméra a-t-elle été installée à l'entrée d'un chemin de Pied Blin et filme les randonneurs qui empruntent le chemin, ce qui est interdit ?
- Il est demandé que le monument aux morts soit nettoyé avant la cérémonie du 11 novembre.
- Suggestion est faite de réfléchir à la proposition de l'UCPS pour l'organisation de séances de cinéma en plein air afin de redynamiser la commune.
- Proposition est faite de réunir la commission « Vie du village » pour l'organisation des animations et des décorations de Noël.
- Questions et informations sont posées sur l'utilisation du GNR pour les véhicules de la commune, de diminuer le temps de fonctionnement de l'éclairage public durant l'été prochain afin de réaliser des économies, du descellement de la plaque d'égout rue du Général Alexandre, et du contrôle à la station d'épuration.
- Une liste de prévisions de travaux est énoncée, à savoir :
 - Le nettoyage de la salle du local de l'étang, la remise en état des tables à l'étang, le nettoyage des fossés à côté du château d'eau, le nettoyage autour de la Balaiterie en prévision de créer un atelier municipal, l'arrachage de 3 arbres morts sur la place, la peinture des jardinières en béton et celles qui sont rouillées, et la réfection et la peinture des croix dans la commune.
- Question est posée concernant la compétence de la communauté de communes et l'utilisation des recettes de la taxe de séjour. Il est précisé que beaucoup de gîtes ne sont pas déclarés et que la communauté de communes travaille actuellement sur ce sujet.
- Information est donnée sur la réouverture de la bibliothèque à compter du samedi 25 septembre, et qu'un appel aux bénévoles a été lancé pour renforcer l'équipe actuel.
- Proposition est faite de mettre à disposition la salle du conseil pour les réunions de recherche généalogique.
- Annonce est faite pour le prochain concert festillésime 2021, le groupe « drôle de dame » a été retenu.
- Information est donnée concernant l'édition des bulletins municipaux, 4 bulletins par an seront édités avec une nouvelle mise en page de nouvelles rubriques et de nouvelles couvertures.

Séance levée à 21h15

